
Délibération du Comité Syndical n° 2017/03/17-24

Séance du 17 MARS 2017

Objet : **ADOPTION DU BUDGET ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017**

| | | |
|--------|--------------------------|----|
| Nombre | de membres en exercice : | 88 |
| | de membres présents : | 47 |
| | de pouvoir(s) : | 5 |
| | de membres votants : | 52 |
| | votes pour : | 52 |
| | vote(s) contre : | 0 |
| | abstention(s) : | 0 |

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 9 mars 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIÉ, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Joël SALAÜN, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES et Christian POISSANT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François BLOC,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,
Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER,
M. Lionel SAILLARD a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DELAFOSSE,
Mme Annick BOCANDE a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/03/17-24 :

OBJET : ADOPTION DU BUDGET ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2016, le budget 2017 est présenté à l'assemblée générale.

Les soldes de l'exercice 2016 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2017 s'élève à 1 538 613.10€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

COURRIER ARRIVÉE

20 AVR. 2017

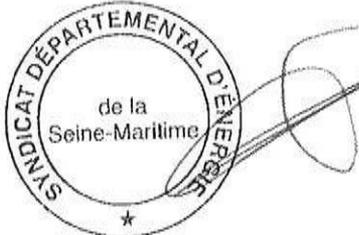
Bureau des Finances locales

VALANT ACCUSE DE RECEPTION

(à établir en double exemplaire)

| | |
|---|---|
| <u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN | <u>Date d'envoi :</u> 18 avril 2017 |
|---|---|

| Désignation des pièces : objet | Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date) | Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité |
|---|---|--|
| adoption du budget principal 2017 + note de présentation brève et synthétique | délibération n° 2017/03/17-22 | |
| adoption du budget génie civil 2017 | délibération n° 2017/03/17-23 | |
| adoption du budget entretien éclairage public 2017 | délibération n° 2017/03/17-24 | |
| | | |
| | | |
| | | |

| | |
|--|---|
| <u>Cachet de la collectivité et signature :</u>  | <u>Cachet de réception de la préfecture :</u> |
|--|---|

